

Guilliot, qui vient d'être enlevé par une congestion, était membre de notre Société depuis l'année 1868 ; il montrait le plus grand intérêt à nos travaux auxquels il a parfois pris part.

Et pour terminer cette triste liste nécrologique, nous devons aussi enregistrer la mort de M. Jean Monod, conseiller à la Cour de cassation, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique. M. Monod, beau-père de notre sympathique collègue M. de Larivière, est décédé le 3 janvier, à l'âge de 61 ans. La Société offre ses sincères condoléances à la famille cruellement frappée dans ses affections.

Il est donné lecture du « Rapport sur les Travaux de la Société en 1897 ». En commençant, payons un juste tribut de regrets à ceux de nos Membres dont nous avons à déplorer la perte : MM. Vérette, Delorme, Harant, Renaud, Lélou, etc. A cause de l'extension donnée aux analyses consignées dans les procès-verbaux mensuels, le compte rendu de fin d'année ne peut être que fort concis. On ne peut passer sous silence, néanmoins, les diverses notices de M. Fr. Henriet : le château de Montmort ; le peintre Henri Pille ; le graveur Adolphe Varin ; la collection d'un amateur ; pas plus que l'attrayant rapport, présenté par M. Maurice Henriet, sur les fêtes du centenaire de la Société d'Emulation d'Abbeville. Quelques autres mémoires ne sont point indignes de l'attention des amis de notre histoire locale : le Tombeau de la Peyronie ; la vie d'Anne de Caumont, comtesse de Saint-Pol, duchesse de Château-Thierry ; une nouvelle thèse sur La Fontaine ; puis des documents ayant un véritable intérêt sur les anciens usages de Fère-en-Tardenois. C'en est assez, ce semble, pour démontrer, que cette année, si funeste par les deuils qu'elle nous a causés, n'est point inférieure aux

précédentes quant aux productions destinées aux Annales de 1897.

L'Assemblée décide que la notice biographique consacrée à notre regretté président, M. Vérette, sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance. A cette date aura lieu également le renouvellement du bureau.

M. Berthélé a adressé une communication qu'il doit à l'obligeance de M. Riomet, instituteur à Villeneuve-s.-Fère.

---